
DE L'ASSOCIATION
SUR UN SOU D'OR MÉROVINGIEN

DU NOM GALLO-ROMAIN ET DU NOM PLUS RÉCENT
D'UNE VILLE GAULOISE.

OBSERVATIONS SUR LE CHANGEMENT DE NOMS DE VILLES DANS LA
GAULE, DU III^e AU VII^e SIÈCLE (1).

Extrait de la *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*
(Octobre 1878).

Dans la présente notice, je m'occuperai d'abord de la dualité des noms portés successivement et même simultanément, sous le haut et le bas Empire, par un grand nombre de villes de la Gaule; je ferai ensuite la description et j'expliquerai les légendes d'un sou d'or où les deux vocables d'une cité gauloise se trouvent réunis.

I

Jules César, dans ses Commentaires, les auteurs contemporains, et les écrivains antérieurs à la conquête de la Gaule par les Romains, n'ont fait connaître qu'une partie des noms des villes qui existaient durant la période autonome.

Après la soumission de ce pays et pendant ou peu après le séjour qu'y fit l'empereur Auguste, en l'an 27 avant l'ère chrétienne, pour présider à son organisation politique et administrative, plusieurs des tribus entre lesquelles il se divisait, mues par un sentiment de reconnaissance envers le prince à qui elles étaient redevables d'un

(1) Cette notice a été lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 6 septembre 1878, et aux cinq classes de l'Institut réunies, dans leur séance trimestrielle du 2 octobre suivant.



régime exceptionnellement libéral, plusieurs de ces tribus, dis-je, remplacèrent les noms primitifs de leurs villes principales par des vocables nouveaux, composés soit du nom d'Auguste, soit de ce même nom, de celui de César ou de Jules, accompagné de termes celtiques qui, antérieurement à l'occupation romaine, avaient servi à la formation de vocables géographiques. A plus forte raison, les villes fondées immédiatement après l'organisation de l'an 27, reçurent des dénominations semblables.

Les termes celtiques dont je viens de parler sont les suivants :

Bona, qui signifie « source » ; *Dunum*, qui veut dire « colline, lieu élevé », et par extension « lieu fortifié, forteresse » ; *Durus* ou *Durum*, que les uns traduisent par « eau courante, rivière », et d'autres avec plus de probabilité par « forteresse », conséquemment dans un sens à peu près identique à celui de *Dunum* ; *Magus*, qui exprime « un centre d'habitation, ville ou grosse bourgade » ; *Nemetum*, qui signifie « temple » ; *Ritum*, qui paraît équivalent à « gué de rivière ».

Je mentionnerai enfin le mot de *Briva*, *Briga* ou *Brica*, qu'on remarque dans la toponymie gauloise, et qui, dans l'île de Bretagne et en Espagne, était fréquemment associé au nom d'Auguste ou de Jules (*Augusto-briga*, *Julio-briga*), mais ne se rencontre point dans les mêmes conditions sur notre territoire (1).

Des noms d'homme et des substantifs significatifs précités, se sont formés en Gaule :

1° *Augusto-bona*, chez les Tricasses, Troyes, chef-lieu du département de l'Aube ;

Julio-bona, chez les Calètes, Lillebonne (Seine-Inférieure), que l'on croit de fondation romaine ;

2° *Augusto-dunum*, chez les Eduens, Autun (Saône-et-Loire) ;

3° *Augusto-durus*, chez les Baïocasses, Bayeux (Calvados) ;

4° *Augusto-magus*, chez les Silvanectes, Senlis (Oise) ;

Cæsaro-magus, chez les Bellovaques, Beauvais (Oise) ;

Julio-magus, chez les Andécaves, Angers (Maine-et-Loire) ;

5° *Augusto-nemetum*, chez les Arvernes, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ;

6° *Augusto-ritum*, chez les Lémovices, Limoges (Haute-Vienne).

(1) Il y a en effet des noms de villes gauloises dans la composition desquels ce mot est entré ; exemples : *Samaro-briva*, chez les *Ambiani* (Pont-sur-Somme) ; *Briva-Isara* (Pont-sur-l'Isère). Mais ce terme de *Briva* n'a pas servi, chez nous, à former de vocables de villes composés avec des noms impériaux.

Notons ici les cinq villes de la Gaule qui prirent le seul nom d'*Augusta*, savoir :

- Augusta*, Aouste en Diois (Drôme);
- Augusta*, chez les Auscii, Auch (Gers);
- Augusta-Rauracorum*, Augst (cant. d'Argovie, en Suisse);
- Augusta-Suessionum*, Soissons (Aisne);
- Augusta-Trevirorum*, Trèves;
- Augusta-Veromanduorum*, Vermand ou Saint-Quentin (Aisne).

Ces noms hybrides ou purement latins, dont nous trouvons la nomenclature à peu près complète dans la Géographie de Ptolémée(1), composée vers l'an 195 de J.-C., ces appellations restèrent en usage pendant un assez long temps; mais au III^e siècle, un changement important s'opéra à cet égard: une grande quantité de villes abandonnèrent peu à peu ces noms d'origine romaine; et en même temps, d'autres villes, qui avaient gardé après la conquête leurs noms gaulois, y substituèrent ceux des peuplades dont elles étaient respectivement les chefs-lieux.

C'est ainsi que *Lucotecia*, plus tard *Lutecia* des *Parisii*, devint *Parisius*, Paris; *Agedincum* des *Senones*, *Senones*, Sens; *Avaricum* des *Bituriges*, *Bituricas*, Bourges; *Amarobriva* des *Ambiani*, *Ambianis*, Amiens; *Divona*, ou *Bibona* des *Cadurci*, *Cadurcas* ou *Caturicum*, Cahors; et d'autres encore.

Et pour parler des noms latins ou hybrides, c'est ainsi qu'*Augusta-Suessionum* est devenue Soissons; *Cæsaro-magus* des *Bellovaci*, Beauvais; *Cæsaro-dunum* des *Turones*, Tours; *Julio-magus* des *Andecavi*, Angers; *Augusto-ritum* des *Lemovices*, Limoges.

Plusieurs érudits, l'abbé Belley au siècle dernier (2) et Félix Bourquelot de notre temps (3), ont étudié ces changements: mais ils n'ont pas expliqué d'une manière satisfaisante les causes pour lesquelles ces changements se sont effectués à l'égard de certaines villes, tandis que d'autres villes ont conservé les noms qu'elles avaient pris ou gardés sous le haut Empire.

Il nous paraît utile d'entrer dans quelques explications à ce sujet,

(1) Voir le livre II, chap. 6, 7 et 8 de la Géographie de Cl. Ptolémée, édit. de Wilberg, 1839, in-4^o, p. 133-143. Ces trois chapitres comprennent l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique. — La Narbonnaise, qui avait été antérieurement organisée avait un autre régime, et les noms n'y ont pas subi de changements semblables ceux des trois autres provinces.

(2) *Mém. de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1^{re} série, t. XIX, p. 495-511.

(3) *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XXIII, p. 387 et suiv.

et c'est ce que nous allons faire très-succinctement en mettant à profit les enseignements de notre savant confrère et ami Léon Renier, l'éminent épigraphiste, dont l'autorité est si grande en ces matières.

En dehors de la Narbonnaise, dont le régime avait été antérieurement fixé, les peuplades de la Gaule reçurent, comme il a été dit plus haut, en l'an 27 avant J.-C., des mains de l'empereur Auguste, une constitution politique et administrative.

La plupart d'entre elles furent libéralement érigées en *civitates*; il faut noter ici que, dans la langue de Cicéron, de César, de Tite-Live et de Tacite, *civitas* signifie non pas une ville, comme cela eut lieu plus tard, mais une *collection de citoyens*, pourvue d'institutions et de magistratures municipales.

Chaque *civitas*, correspondant exactement au territoire et à la population de l'ancienne tribu gauloise, son chef-lieu, où se réunissait la curie, où résidaient les duumvirs et les autres magistrats municipaux, prit peu à peu, dans la langue populaire, le nom même de la tribu administrée par eux. Le siège de la curie des *Parisii* était avant tout, au regard des populations, la ville des *Parisii*, et cette appellation passa bientôt dans l'usage. En outre, les noms pris par certaines villes sous le haut Empire étant empruntés, en partie, à Auguste, à Jules ou à César, il était utile de les distinguer par le nom de la peuplade. Et cette distinction devint même nécessaire pour celles qui portaient le nom seul d'*Augusta*; aussi voyons-nous Ptolémée, pour quatre d'entre elles, ajouter à ce vocable celui de la tribu gauloise, afin d'éviter des confusions sans cela inévitables: il les appelle *Augusta Rauracorum*, *Augusta Suessionum*, *Augusta Trevirorum*, *Augusta Veromanduorum*; il y avait là déjà le germe de la révolution toponymique du III^e siècle.

Il ne pouvait en être ainsi des nations de la Gaule qui avaient reçu des colonies romaines, ou dont le territoire avait été partagé entre deux ou trois villes érigées en colonies ou constituées en municipes distincts, ayant chacune leur *suburbium*, leurs assemblées et leurs magistratures spéciales. Dans ce cas, aucune de ces villes ne représentant à elle seule la tribu gauloise, n'était autorisée et ne fut amenée par le fait à en prendre le nom; c'est pourquoi elles conservèrent respectivement leur nom primitif ou le nom hybride du haut Empire. Nous citerons, chez les Éduens, la ville d'*Augustodunum*, Autun, celle de *Cabillonum* (1), Chalon-sur-Saône, et plus tard *Autesiodurum*, Auxerre; chez les Calètes, *Juliobona*, Lillebonne et Ro-

(1) Voir Ptolémée, édit. Wilberg, p. 139.

thomagus, Rouen, qui fut détaché de cette cité pour former une colonie distincte (1).

Telles sont les causes véritables des destinées différentes des appellations chez les peuples de la Gaule, du maintien des anciens noms pour certaines villes et de leur changement pour les autres.

Ce changement ne se fit point, d'ailleurs, subitement, ni même dans un court intervalle : il y eut, au contraire, une lutte assez prolongée entre les deux sortes de dénominations. Nous voyons, en effet, des documents officiels tels que l'Itinéraire d'Antonin et la Table ou carte routière de Peutinger, dans sa dernière forme qui paraît devoir se fixer en 337 ou 338 (2), conserver encore les anciens noms des villes, alors que les nouveaux étaient généralement employés par les écrivains et peut-être plus encore dans le langage vulgaire.

Deux auteurs de la seconde moitié du iv^e siècle, Ethicus et Ammien Marcellin, donnent généralement aux villes capitales de la Gaule les noms nouveaux empruntés aux anciennes peuplades.

Ainsi Ammien Marcellin (383-390) nomme les suivantes : *Tungris*, *Mediomatricos*, *Ambiani*, *Remi*, *Senones*, *Biturigas*, *Turones*, *Tricassini*, *Arverni*, *Santones*, *Pictavi* (3).

Ethicus, qui écrivait dans la seconde moitié du iv^e siècle (4), désigne aussi des villes gauloises par le nom de leur tribu : *Ambianis*, *Tungri*, *Treverini*, *Senones*, *Carnunto*, *Sanctones*, *Lingones* (5). Nous y voyons encore des noms anciens tels que celui de *Augustonemetum*, qui dans Ammien Marcellin est déjà remplacé par *Arverni*, ce qui pourrait faire remonter un peu plus haut les écrits d'Ethicus.

Quoi qu'il en soit, la Notice des provinces et cités de la Gaule, rédigée sous le règne d'Honorius, consacre officiellement la révolution accomplie dans les faits. Dans ce précieux document, qui se place entre 335 et 427, le mot de *civitas* n'a plus le sens de collec-

(1) Il faut consulter sur ce point l'excellent ouvrage de notre savant confrère M. E. Desjardins, intitulé : *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger* (in-8, 1869, introduit., p. 57 et suiv.).

(2) Je dis dans sa dernière forme, car il a été démontré par M. Ernest Desjardins que l'origine première de cette table remontait aux premiers temps de l'empire et même à l'époque qui a précédé la mort d'Auguste. *Loc. cit.*, p. 23.

(3) Voir édition Teubner, 1867, p. 63-64.

(4) D'Avezac, *Ethicus et les ouvrages cosmographiques intitulés de ce nom*, in-4, 1852, p. 226.

(5) Je ne saurais partager l'opinion du savant éditeur quand il soutient qu'Ethicus est le rédacteur de l'Itinéraire dit d'Antonin. On trouve, en effet, dans ce dernier document, les anciens noms de villes qui, dans les ouvrages du cosmographe, reçoivent les noms nouveaux empruntés aux peuplades.

tion de citoyens pourvus de certains droits, il signifie désormais une ville, capitale de diocèse, et ce mot y est suivi, sauf les cas dont il a été parlé plus haut, du nom de la peuplade : ainsi on n'y lit plus *Lutecia*, mais *civitas Parisiorum*; non plus *Agedincum*, mais *civitas Senonum*; non plus *Juliomagus* ni *Augustoritum*, mais *civitas Andecavorum*, *civitas Lemovicum*.

A la fin du vi^e siècle, Grégoire de Tours, dans son Histoire des Francs ou dans ses *opera minora*, et un demi-siècle plus tard, l'Anonyme de Ravenne, emploient invariablement les vocables nouveaux des villes épiscopales. Clermont-Ferrand, Bourges, Limoges, Poitiers, Périgueux, Cahors sont nommés : *Arvernus*, *Bituricus*, *Limovicus*, *Pictavis*, *Petrucoris*, *Caturicum*; la révolution est dès lors entièrement accomplie chez les écrivains, et sans aucun doute aussi dans la langue vulgaire, comme dans la langue officielle.

C'est avant cette époque et dans la période de transition et de lutte entre les deux systèmes d'appellation, que se place un document fort curieux, qui en est l'expression la plus caractéristique. Je veux parler d'une liste de peuples et de villes de la Gaule, contenue au chapitre vi d'un recueil de notes tironiennes attribuées (1) à Magnon ou Magnus, archevêque de Sens en 802 au plus tard et mort en 818 (2). Ce recueil, édité pour la première fois par Gruter, en 1601, à la suite de son *Corpus inscriptionum*, a été reproduit par M. Kopp, en 1817, dans sa *Palæographia critica*, et le chapitre vi a été publié à part, en 1851, par Félix Bourquelot, dans l'Annuaire de la Société des antiquaires de France. Ce regrettable savant a joint à cette intéressante nomenclature des notes substantielles et un excellent commentaire, où il a cherché à déterminer la date de la rédaction de la liste qui nous occupe. D'après l'âge des manuscrits connus en France, en Allemagne et en Angleterre, le dictionnaire tironien a dû, suivant lui, être arrêté définitivement à une date antérieure au ix^e siècle; mais la liste contenue au chapitre vi lui paraît avoir été composée peu après que les anciens noms et les divisions de la Gaule eurent disparu, et à partir du vi^e siècle, a-t-il, les noms nouveaux des villes figurent presque seuls dans les monuments historiques; les autres ne s'y rencontrent que par exception. Dans ce fait, rapproché de l'union des appellations des deux

(1) Par Hadrien de Valois, dans sa *Notitia Galliar.*, voc. *Lenovicus* et *Ruteni*, p. 268 et 491.

(2) Voir l'*Histoire littéraire*, t. IV, p. 426, citée par Bourquelot, *Annuaire de la Société des antiquaires de France*, année 1851, tiré à part, p. 5.

époques, M. Bourquelot a reconnu un signe de grande ancienneté : il a supposé que l'auteur avait étudié dans la célèbre école d'Autun, illustrée par le rhéteur Eumène, mort en 360 ; qu'il y avait vu la grande carte du monde peinte sur les murs, et en avait reproduit les noms dans son travail : d'après cela, notre liste géographique remonterait à la fin du IV^e ou au commencement du V^e siècle (1). Ce n'est pas sans quelques réserves que j'adhérerais à cette opinion, et je dirai plus bas les raisons de douter d'une date aussi reculée que celle que M. Bourquelot attribue au document dont il s'agit.

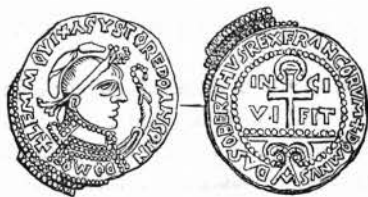
Quoi qu'il en soit, voici quelques exemples des énonciations qu'on y remarque de noms nouveaux et anciens de villes, accouplés deux par deux.

N ^o 29	<i>Parisius</i>	}	Paris
30	<i>Lutetia</i>		
31	<i>Turonus</i>	}	Tours
32	<i>Cæsarodunum</i>		
33	<i>Senonus</i>	}	Sens
34	<i>Agedincum</i>		
35	<i>Lemofex</i>	}	Limoges (2)
36	<i>Agustoretum</i>		

Nous allons retrouver ces deux derniers vocables également associés et dans une forme à peu près identique, dans la monnaie royale du VII^e siècle dont il nous reste à donner la description et l'explication.

II

Cette monnaie royale est un sou d'or, trouvé, il y a vingt ans environ, dans l'emplacement de l'ancienne abbaye de Merton, située



à 8 milles de Londres, près de Wibeldon, comté de Surrey. Cette découverte eut lieu à l'occasion de tranchées opérées, pour la cons-

(1) Voir la notice de F. Bourquelot, tiré à part, p. 12-14.

(2) Loc. cit., p. 17.

truction d'un égout, à travers le sol de la vieille maison religieuse, dont la fondation remonterait à une époque antérieure à la conquête normande. C'est du propriétaire même que MM. Rollin et Feuarent ont fait récemment l'acquisition de la pièce qui nous occupe. Elle est dans un état de conservation remarquable, car il n'y manque qu'une partie de la bordure, qui, d'après le récit du vendeur, a été cassée d'un coup de la pioche de l'ouvrier au moment de la découverte. Heureusement les légendes des deux faces sont intactes, et ce qui nous reste de la bordure permet de reconstituer intégralement la médaille.

Tel que nous le voyons actuellement, et d'après une pesée faite par l'obligeant conservateur du Cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale, le sou d'or pèse 5 gr. 60. Un fragment détaché que l'on a recueilli, pèse 0 gr. 60 ; suivant l'évaluation de M. Chabouillet, il représente un peu moins du tiers de la bordure, et, en reconstituant par la pensée la pièce dans son intégrité, on obtiendrait très-approximativement un poids total de 7 gr. 20, lequel est tout à fait extraordinaire. En effet, le sou d'or de l'église de Limoges, précédemment connu, et dont je parlerai plus bas, ne pèse, malgré son bon état de conservation, que 4 gr. 35 ; et le poids moyen du sou d'or ne dépasse guère ce chiffre. Le poids exceptionnel de notre pièce nous porterait à y voir un *sou-et-demi*, ou s'expliquerait par la frappe au nom du roi Dagobert, à l'occasion d'un événement tel peut-être que la réunion de l'Aquitaine à ses Etats, ou le passage de ce prince à Limoges. Ce ne serait point, dans ce dernier cas, une monnaie destinée à la circulation avec une valeur déterminée, mais une sorte de médaille commémorative ; les légendes circulaires confirmeraient encore une telle conjecture ; la présence seule du nom et du titre du monétaire serait de nature à faire concevoir des doutes à cet égard.

Voici maintenant ce qui est figuré et inscrit sur cette belle pièce :

Au droit : Une tête coiffée d'un casque orné au cimier, ou *plus probablement* (car la coiffure est difficile à définir) avec un bandeau ou une couronne fermée sur le sommet de la tête par un demi-cercle portant trois ornements, et recourbé en volute sur le front. Le buste est chargé de perles. Le bras gauche tient élevé devant la face un sceptre, dont l'extrémité supérieure, recourbée, se rapproche de la forme d'une petite crosse. Autour de la figure, la légende suivante :

✠ LEMMOVIX AGVSTOREDO ANSOINDO MO.

Le tout est enfermé dans un triple rang de grènetis.

Au revers : Une croix potencée, dont la haste pénètre dans une couronne, et qui est posée sur une base doublée d'une rangée de perles. La croix est cantonnée des quatre syllabes suivantes : **IN-CI-VI-FIT**. Elle est enfermée dans une couronne de feuillage ouverte à sa partie inférieure pour laisser passer le centre d'un édicule qui repose sur la triple rangée de grènetis formant bordure, et dont la partie supérieure se divise en deux volutes tournées en sens inverse et servant de support à la base de la croix. Entre cette couronne et le triple grènetis, on lit ce qui suit :

✠ DOMNVS DAGOBERTHVS REX FRANCORVM.

Quel est, des trois Dagobert qui ont régné en Gaule, celui dont le nom est ici gravé? Il ne doit y avoir, suivant nous, aucune hésitation sur ce point. Par la pureté du métal, par la beauté relative de la fabrique, la profusion et le dessin des ornements, notre monnaie se rapproche d'une manière remarquable du monnayage byzantin, et doit être de préférence attribuée au premier des Dagobert, qui fut, comme on sait, le protecteur et l'ami de saint Éloi, le célèbre orfèvre émailleur de Limoges. C'est même le seul prince de ce nom à qui l'inscription du sou d'or de Limoges puisse s'appliquer. En effet, Dagobert II ne régna point dans ce pays d'outre-Loire, et, au temps de Dagobert III, qui régna nominativement de 711 à 715 sous l'autorité de Pépin le Gros, maire du palais, le monnayage d'or et surtout la fabrication de sous d'or, avaient, par suite de la rareté progressive du métal, à peu près disparu, pour faire place à l'émission de triens en électrum et de deniers en argent.

Nous pouvons donc tenir pour certaine l'attribution de notre pièce à Dagobert I^{er}, qui, devenu roi d'Austrasie en 622, réunit à sa couronne la Neustrie en 628, l'Aquitaine en 631, et mourut en 638. Limoges étant une cité de l'Aquitaine, l'émission du sou d'or se place entre les années 631 et 638.

Ce point établi, étudions les inscriptions gravées au droit. Le mot *Lemmovix* (1) de la légende circulaire et les syllabes placées

(1) Je ne connais pas d'autre exemple du *m* redoublé dans ce vocable ; c'est du reste une forme irrégulière, car le nom ethnique des *Lemovices* est incontestable et il n'y a qu'un *m*.

dans les quatre angles de la croix, *in civi(tate) fit*, prouvent que la monnaie a été frappée à Limoges. Quelques numismatistes ayant lu la légende circulaire de la manière suivante : *Lemmovix Agustore-doanso in domo*, avaient pensé qu'elle désignait un palais, une demeure royale, située dans la ville de Limoges, *in civi(tate)*, et où le sou d'or aurait été frappé. Mais, outre qu'une telle inscription serait tout à fait insolite, l'histoire ne fournit aucune mention d'un ancien palais ou demeure royale de ce nom à Limoges.

Le groupement que je propose est au contraire très-simple et conforme aux usages du monnayage mérovingien, où la pièce est généralement signée du nom du monétaire qui en garantit le titre ; et nous ferons observer à ce propos que l'ANSOINDVS MO[*netarius*] inscrit au revers du sou d'or de Limoges se rapproche sensiblement de l'ANSOIHAVS, monétaire d'un triens sorti également de Limoges, dont le nom a été peut-être mal lu : la lettre antépénultième que M. Maurice Ardant, qui était propriétaire de ce tiers de sou et d'après lequel je l'ai décrit, avait prise pour un A, était peut-être un Δ, c'est-à-dire un D triangulaire, et l'H un N. Le signataire de ce triens serait, dans ce cas, non pas le même que celui du nouveau sou d'or (car il y a, d'après la fabrique, un long intervalle entre les deux)(1), mais vraisemblablement un descendant de notre *Ansoindus*.

Le fait le plus intéressant à signaler dans cette belle monnaie, et qui était inconnu jusqu'à ce jour dans la toponymie numismatique, c'est la réunion de l'ancien nom de Limoges sous le haut empire, *Augustoritum*, et de la nouvelle dénomination *Lemmovix* empruntée à la peuplade gauloise des *Lemovices*; et ce qui donne un grand prix à ces légendes, c'est la date certaine que leur imprime le nom du prince inscrit au revers (634-638).

Deux circonstances sont à remarquer au sujet des vocables réunis de la cité :

1° La forme primitive, d'après Ptolémée, du nom gallo-latin de Limoges, *Αὐγουστόριτον*, *Augustoritum*, est beaucoup moins corrompue dans ce monument du VII^e siècle, où il conserve encore cinq

(1) Voir notre *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*, 1863, p. 77, pl. I, n° 9. Nous avons placé ce triens au VIII^e siècle ou à la fin du VII^e. Cette notice était sous presse quand nous avons reçu de notre savant confrère M. Ch. Robert une lettre où il rappelle qu'il a publié dans la *Revue numismatique* (année 1859, pl. I, fig. 9) cette pièce, dont M. Bing était alors propriétaire ; il avait lu aussi ANSOINAVS ; mais il reconnaît, et la légende reproduite dans la *Revue*, prouve en effet que l'antépénultième est, comme nous l'avions préjugé, un D triangulaire, et le monétaire de ce triens un *Ansoindus*.

syllabes, *Agustoredo*, que dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Table de Peutinger, où on le voit contracté dans ces trois syllabes, *Ausrito*, ce qui est d'autant plus étrange que les itinéraires officiels auraient dû garder mieux et plus longtemps que tous autres documents la forme première, ou, en tout cas, celle qui s'en écartait le moins.

2° Il est impossible de ne pas être frappé de la ressemblance des deux vocables accouplés sur le sou d'or et dans la liste tironienne : *Lemmox Agustoredo*, *Lemofex Agustoreto*. L'*x* qui termine le premier nom, la chute du premier *u* et le remplacement de l'*i* par un *e* dans le deuxième, voilà des points communs : l'adoucissement du *t* en *d* dans la légende de la monnaie, si conforme aux lois de la dégradation, est la seule différence à relever. Il y a là une raison de présumer que la liste tironienne est d'une époque moins éloignée du VII^e siècle que ne l'a cru M. F. Bourquelot.

Quant aux conséquences à tirer de la présence de l'ancien nom d'*Augustoritum* sur notre monnaie, il faut se garder, suivant nous, d'en induire une preuve de la persistance de ce nom et en général des anciennes appellations concurremment avec les nouvelles ; nous pensons qu'on doit y voir simplement la fantaisie d'un lettré, qui, sous l'influence de la lecture et du souvenir de la liste tironienne, a dicté au graveur de coins, pour cet acte un peu solennel sans doute de la fabrication d'un sou d'or au nom du roi des Francs ou peut-être, comme nous l'avons dit plus haut, d'une médaille commémorative, une légende plus recherchée, plus savante que les légendes habituelles ; et en dépit de cette manifestation pédantesque, il y a lieu de tenir pour assuré que depuis longtemps le vulgaire et même les écrivains ne se servaient plus que des noms nouveaux des cités, et en particulier de celui de *Lemovix*, *Lemovicas* ou *Lemodicas* qu'on lit dans Ethicus, Grégoire de Tours, l'Anonyme de Ravenne, et d'où est provenu le nom moderne de Limoges.

Nous connaissons déjà un sou d'or de Limoges, portant la figure de saint Martial, le premier évêque de cette cité, et frappé, vers la fin du VI^e siècle ou au commencement du VII^e, par le monétaire Marinianus, pour le compte de l'église de Limoges (**RATIO ECLISIAE**) (1). Cette pièce, décrite et publiée pour la première fois par notre éminent confrère M. de Longpérier, a été acquise, il y a en-

(1) Longpérier, *Notice des monnaies françaises de la collection de M. Rousseau*, in-8, 1847, p. 80, n° 184. Voir aussi notre *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*, p. 72.

viron trente ans, par notre Cabinet des médailles. Il est important de constater que si le nom de *Lemovix* y est aussi gravé, il n'est point suivi de l'ancien nom gallo-latin, ce qui confirmerait l'explication ci-dessus du fait exceptionnel de la monnaie royale de Dagobert I^{er}, objet de la présente notice.

On apprendra avec satisfaction, et je ne crois pas commettre d'indiscrétion en annonçant ici, qu'il y a lieu d'espérer que ce rare et précieux monument numismatique figurera prochainement dans notre riche collection nationale, à côté du beau sou d'or de saint Martial.

M. DELOCHE.